



À Bayonne le 03 octobre.

1-L'intersyndicale (ré)écrit à l'exécutif

Lors du mouvement social du 18 juin dernier, nous avons porté **des revendications sur le RIFSEEP, la qualité de vie au travail et la mise en place de schémas organisationnels au sein des services de la CAPB.**

Un rendez-vous avait été promis par le Président à l'issue de la rencontre du 21 juin. La date nous a été transmise suite à un courrier de l'intersyndicale. **Le rendez-vous est fixé au 23 octobre.** Nous considérons cette rencontre comme primordiale pour la suite à donner à nos revendications.

Les palombes passent et les élections municipales approchent...nous espérons ne pas entendre la litanie habituelle du « On ne peut plus rien faire car trop prêt des échéances électorales » ...nous proposerions alors de suspendre les indemnités des élu.e.s avant fin mars 2020...

Rappelons la promesse de Monsieur le Président en juin dernier : « On se revoit début septembre avec des propositions ». Nous irons donc au rendez-vous fixé au 23 octobre.

GRUPE DE TRAVAIL RIFSEEP – TEMPS DE TRAVAIL – ACTION SOCIALE : où allons-nous ?

L'intersyndicale CFDT- LAB-CGT a (ré) écrit en cette rentrée 2019 au Président M. Etchegaray pour attirer son attention sur plusieurs points.

Le RIFSEEP : Il nous paraît inconcevable de **continuer à travailler** au sein du groupe de travail RIFSEEP si les points notifiés le 18 juin ne trouvent pas de réponse rapidement auprès de l'exécutif.

Les 4 points primordiaux sont les suivants :

- **La revalorisation dans le temps des montants planchers avec une première augmentation en 2020**
- **La production d'un règlement de mise en œuvre et d'application du RIFSEEP à la CAPB**
- **La dégressivité du RIFSEEP en cas d'arrêt maladie**
- **Le catalogue des métiers de la CAPB**
- **La liste des bonifications**

L'aménagement du temps de travail : On nous parle de la date du 1^{er} janvier 2020 comme mis en place d'un aménagement du temps de travail.

Nous voudrions bien y croire mais il faut bien se rendre à l'évidence, sachant que le dernier conseil communautaire se tient le samedi 14 décembre, **nous sommes extrêmement inquiets et circonspects sur le respect du calendrier.**

Pour mémoire vous trouverez ci-joint les sujets portants sur l'aménagement du temps de travail sur lequel nous avons questionné l'exécutif :

- **Le bilan des nécessités de service** ; demandé à maintes reprises par les organisations syndicales, ces données fondamentales dans la mise en œuvre des ateliers sur les cycles de travail ne nous ont toujours pas été transmises ou sinon de façon partielle.
- **Les plages de présences obligatoires** dans le cadre d'une gestion du temps dématérialisée.
- **La mise en œuvre du Copil** concernant le télétravail ou le polo travail prévu pour le mois d'octobre sur la base notamment du retour de questionnaires destinés aux agents, Cette enquête n'est pas encore lancée et il semble peu probable que ces travaux soient finalisés pour le 1er janvier 2020. **L'attente de nos collègues sur ce sujet est très importante.**
- **La prise en compte de la pénibilité** dans les différents services n'a à ce jour pas été travaillée ou critérisée.
- La possibilité pour **l'agent de pouvoir choisir** sa durée de temps de travail, suivant sa nécessité de service (35, 37.5 ou 39 h), n'est toujours pas validée formellement.
- **La problématique des temps de travail dans les 4 secteurs de collecte.** Est-il souhaitable dans le temps que perdurent des cycles différenciés dans des mêmes métiers et la même direction ? La gestion des horaires dominicales et leurs défraiements sont aussi des sujets non abordés à ce jour.
- **L'analyse de la déprécarisations** dans certains services « consommateurs » de contrats à durée déterminée doit être effectuée. En effet le passage aux 35 heures dans des services de collecte ou la mise en œuvre dans le service de la petite enfance d'un régime d'ARTT ou d'un temps de travail impacté par de la pénibilité, doivent nous permettre de lever des volumes horaires supplémentaires propres à renforcer des temps non complets.
- **Le déroulement des carrières** vers les postes d'Agent de maîtrise au sein du service des ordures ménagères.

L'Action sociale : Nous avons présenté et transmis **le document bilan de l'enquête** menée par les organisations syndicales en mai/juin 2019. Ce cahier revendicatif nous a servi d'appui lors du Groupe de Travail Action Sociale du 19 septembre.

Sur l'action sociale et les contours du futur Comité des Œuvres Sociales nous attendons, là aussi, des réponses claires et précises à nos revendications.

Le bilan du questionnaire sera transmis aux agents. Une réunion d'information sera organisée dès que nous aurons des réponses de l'exécutif...on espère avant Noël.

La Qualité de vie au travail et les Schémas organisationnels :

Pour mémoire notre demande, en Juin dernier, portée également sur la mise en place **d'une étude sur la qualité de vie au travail à la CAPB.**

Ce bilan sera un **outil indispensable** pour penser les actions futures en matière de prévention au sein du CHSCT. **Qu'en est-il ?** Toujours pas de réponse affirmative de l'exécutif. Le 23 octobre ?

Les schémas organisationnels : Plus de D.G.S depuis le mois de juillet. Nous avons demandé lors du dernier Comité Technique si un nouveau Directeur Général serait bientôt dans nos murs...pas de réponses.

La CAPB étant donné ses contours, ressemble plus à un Conseil départemental qu'à un EPCI lambda. **Devant les nombreuses difficultés rencontrées par nos collègues** au sein de leurs services, il est urgent que le paquebot se dote d'un ou d'une capitaine capable de donner des routes à suivre claires et précises. Pour l'instant c'est plutôt **le brouillard organisationnel...**

CONCLUSION : Vous l'aurez compris à la lecture de cette info rapide, **les représentants.e.s du personnel de la CAPB sont inquiets.**

Malgré la bonne volonté et l'esprit dans lequel nous travaillons depuis des mois à l'édification de notre nouvelle collectivité, au bout de pratiquement de 3 années de fonctionnements, nous sommes très circonspects quant à la suite de nos travaux et du dialogue social.

Nous avons voulu vous tenir informer de la situation actuelle. Nous ne serions être tenu.e.s responsables des retards dans la mise en place des nouvelles harmonisations sociales et salariales.

Nous vous ferons un retour de la rencontre du 23 octobre avec M. Etchegaray.

Syndicalement.

Les organisations syndicales CFDT – LAB – CGT de la CAPB

Les représentants du personnel.